

Commission No 30 du Conseil communal
(POS21/062)
chargée d'examiner le Postulat déposé le 10 novembre 2021
par Mme Pauline Blanc
Pour des poubelles publiques adaptées au tri sélectif !

(Notes prises lors de la séance du vendredi 4 février 2022)

Rapportrice : Josée-Christine Lavanchy, UDC

Commissaires : Mme Anne Berguerand, Les Verts
Mme Constance von Braun, Les Verts
M. Ngoc Huy Ho, Les Verts
M. Mathias Paquier, Vert'libéraux
Mme Esperanza Pascuas Zabala, Socialiste
Mme Paola Richard-De Paolis, Socialiste
Mme Thanh-My Tran-Nhu, Socialiste
M. Roland Philippoz, Socialiste
Mme Anouck Saugy, Libéral-Radical
Mme Pauline Blanc, Libéral-Radical
Mme Marlène Bérard, Libéral-Radical
Mme Céline Misiego, Ensemble à Gauche

Excusé : M. Henri Klunge, Libéral-Radical
Remplacé par : Mme Marlène Bérard

Représentant M. Stéphane Beaudinot,
Service de la propreté urbaine

Notes de séance Mme Katia Chianelli, Service de la propreté urbaine

Municipale : Mme Florence Germond (absente).

La Commission No 30 siège à Chauderon 9, salle 2-3.

La séance est ouverte à : 16 h 35

La rapportrice présente les représentants de l'Administration communale, soit Monsieur Stéphane Beaudinot, chef de Service de la propreté urbaine, qui représente la Municipalité, et en l'occurrence Mme Florence Germond. Et Mme Katia Chianelli pour les notes de séance.

La présidente-rapportrice donne la parole à Mme Blanc, qui expose son Postulat. - Lors d'une consommation en plein air et dans la rue, il n'est pas possible de trier ses déchets, ceux-ci devant être jetés dans une corbeille de concept actuel, et mélangés avec les autres détritrus. Le Postulat propose donc d'apposer des poubelles spécifiques pour commencer sur-le-champ à déposer ses déchets dans des conteneurs idoines. Et de remplacer les poubelles-requins des espaces publics. La présidente-rapportrice ouvre la discussion sur le Postulat qui nous occupe aujourd'hui.

Une commissaire souhaiterait connaître l'avis de la Ville de Lausanne sur le Postulat déposé.

Un commissaire relève que l'éducation des enfants est une notion essentielle. Ces derniers devraient être incités chez eux déjà par leurs parents à être attentifs à cette problématique du tri. Et être capables d'appliquer les bons usages à l'extérieur aussi.

Une commissaire relève que les poubelles de tri utilisées dans le secteur privé, comme dans les gares, par exemple, remplissent leur fonction première. Et devraient être une option dans certains secteurs de la ville.

Une commissaire remarque que, pour répondre au Postulat, il serait nécessaire de disposer de 5 ou 6 possibilités de tri pour les 830 poubelles de rue. Aussi, relève-t-elle un problème de place sur le domaine public. Elle estime donc qu'il serait plus judicieux de réduire les déchets à la source. D'autre part, elle s'enquiert de la nature des déchets récupérés.

Une commissaire s'interroge sur la volonté de la Ville de forcer la population à ramener ses déchets dans les grands magasins. Pour ce qui est de l'emplacement des poubelles de tri, cela sera du ressort de la Municipalité, et non du Postulat. Elle informe qu'elle adhère au Postulat de P. Blanc...

La postulante relève que la question est ouverte, pour laisser libre cours à la Municipalité de juger de quels types de déchets on envisagerait de récolter dans la rue. Il ne serait donc pas forcément nécessaire de disposer de 5 ou 6 poubelles.

Un commissaire confirme qu'il sera effectivement difficile de remplacer les 830 poubelles-requins par des petits conteneurs de tri. Toutefois, il y aurait lieu d'identifier les emplacements stratégiques. Enfin, dans un monde idéal, chacun disposerait d'un contenant réutilisable, et ne produirait donc plus de déchets. Ce n'est toutefois pas le cas actuellement et certaines personnes souhaitent juste pouvoir participer au recyclage.

Un commissaire aimerait connaître le type de déchets récupérés dans les corbeilles du rue.

Une commissaire espère connaître aussi les endroits stratégiques, d'ores et déjà identifiés comme tels. De plus, il serait nécessaire de cibler les producteurs de déchets plutôt que les consommateurs.

Une commissaire pense qu'il ne faut pas sous-estimer l'aspect éducatif des poubelles de tri. Ce qui se fait à la maison doit être poursuivi sur le domaine public. Une commissaire relève que la discussion a été largement et longuement menée en séance du Conseil communal. Elle aimerait plutôt connaître l'avis de la Municipalité et les solutions envisagées. Enfin, elle relève qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails à ce stade, car pour l'instant il ne s'agit pas du Rapport-préavis.

Une commissaire constate un réel problème de déchets au bord du lac, sur les plages et espaces herbeux, en été en particulier. Malgré les bennes à ordures à la disposition des pique-niqueurs et des fêtards, les détritiques jonchent le sol partout alentour, offrant aux employés communaux une vision apocalyptique l'aube venue.

Une commissaire souligne que, dès 2021, la Ville de Lausanne a mis en place des mesures contre la problématique des déchets et du littering au bord du lac. Un commissaire s'inquiète du fonctionnement de Tridel en cas de fort recyclage, qui pourrait engendrer un manque de déchets incinérables.

Le représentant de la Municipalité et du Service de la propreté urbaine, Monsieur Beaudinot, intervient, en corrigeant une erreur relevée dans la formulation du Postulat. En effet, les déchets recyclables jetés dans une corbeille de rue ne sont pas passibles d'une amende d'ordre, s'ils sont issus d'une consommation sur le domaine public. Monsieur Beaudinot constate que les corbeilles de tri installées il y a quelques années dans le quartier du Flon, propriété privée, ne remplissent pas leur fonction de manière adéquate : les déchets se retrouvent régulièrement au sol.

Aussi, le propriétaire du quartier (Mobimo) a dû maintenant s'équiper de machines de nettoyage telles que celles utilisées par PUR (Propreté urbaine). Il relève également que dès la présence de plus de 5% d'indésirables dans les fractions recyclables, celles-ci sont refusées par les repreneurs et doivent partir à l'incinération, engendrant dès lors un coût important.

L'installation de poubelles de tri pour une ville de la taille de Lausanne nécessiterait un passage chaque heure pour vider l'équivalent de 4 ou 5 poubelles-requins à la contenance conséquente.

Cette option empiéterait sur le domaine public sur lequel nous devons garantir un espace suffisant pour les brosses de trottoir et les piétons.

Enfin, pour que la matière rejoigne les filières de recyclage, elle devrait être d'excellente qualité. A défaut, elle serait incinérée... Le chef du Service de la propreté urbaine poursuit et relève que des totems de tri sont installés dès la belle saison à certains endroits de la ville, comme par exemple sur l'esplanade de la FNAC. Ceux-ci sont identiques à ceux utilisés dans le cadre des manifestations.

En réponse à la question sur le type de déchets retrouvés dans les corbeilles de rue, M. Beaudinot précise que l'on retrouve majoritairement des papiers souillés et des emballages provenant de la vente à l'emporter. Vu leur état, ceux-ci ne peuvent pas être recyclés, et sont donc incinérés. Très peu de PET ou d'aluminium ne figurent au sortir des poubelles-requins.

Néanmoins, soucieuse d'offrir des possibilités de tri également sur le domaine public, la Ville de Lausanne a mené une analyse de l'utilisation des différentes places, qui lui a permis de lancer un projet de tri à ces endroits spécifiques. Dans ce cadre, six d'entre elles, très appréciées pour consommer, notamment à la belle saison, ont été clairement identifiées. Elles seront prochainement équipées d'infrastructures de tri pour le verre, le PET, l'aluminium, et les incinérables, et installées à l'année. Cette mesure est plus judicieuse, car il s'agit d'endroits de détente, où les personnes prennent le temps, tandis que la rue est un lieu de passage. Un test sur la place de la Navigation a permis de constater que la qualité est bonne et les déchets peuvent être revalorisés. Concernant la reprise par les magasins et grandes enseignes, on touche là à une loi fédérale. En effet, une taxe anticipée de recyclage est prélevée sur certains types de déchets au moment de leur achat, incitant à les ramener en vue du recyclage. Ce montant est reversé aux commerces, qui sont donc obligés de les récupérer. La Ville n'a donc que peu de latitude.

Pour ce qui est de l'éducation, plusieurs actions de sensibilisation dans les écoles, à tous les niveaux, sont menées par la Ville, qui s'appuie sur des animatrices spécialement formées sur les questions de littering, de gestion des déchets et de tri.

La Ville multiplie les propositions pour améliorer le tri : preuve en est que les briques alimentaires sont maintenant recyclées et peuvent être sorties du sac taxé. Malgré ce recyclage supplémentaire, aucun préjudice ne touche Tridel. En effet, beaucoup de plastiques ne peuvent pas être recyclés et donc incinérés, apportant un fort pouvoir calorifique. Cela permet donc à Tridel de poursuivre sa mission, qui est de valoriser thermiquement les déchets par la production d'énergie.

Une commissaire prend note avec satisfaction que sur les 6 places les plus fréquentées, des totems de tri seront installés. Néanmoins, et en attendant que ces objets soient en fonction, elle s'enquiert de la possibilité de regrouper des corbeilles avec les quatre fractions (verre, PET, aluminium, incinérables).

Une commissaire estime que les totems de tri pourraient déjà répondre à la demande du Postulat.

La postulante pense quant à elle que la qualité du tri relève d'une habitude à prendre par les consommateurs. Pour ce faire, il est important de disposer de poubelles de tri. Elle est très satisfaite du projet de tri sur les places principales. Toutefois, selon elle, il serait judicieux de proposer davantage d'infrastructures. En effet, si le consommateur trie à son domicile, il doit également pouvoir le faire dans l'espace public. Dès lors elle maintient sa demande de mener des analyses et de proposer des solutions plus ambitieuses. Elle déplore les problèmes logistiques pour répondre au Plan climat.

Une commissaire remercie M. Beaudinot pour ses explications très claires et convaincantes, à l'issue desquelles elle n'est plus favorable au Postulat. Elle regrette que la responsabilité du tri revienne aux consommateurs avant tout.

Un commissaire regrette que les personnes qui souhaitent trier doivent jeter leurs déchets recyclables dans une corbeille de rue. Des poubelles dans des endroits spécifiques permettraient ce tri.

Une autre commissaire remercie M. Beaudinot pour ses explications et le travail d'analyse mené régulièrement. Elle constate que la Ville cherche des pistes depuis de nombreuses années pour améliorer la gestion des déchets. Elle estime que le travail est déjà fait et que les propositions actuelles vont dans le bon sens. Aussi ne soutient-elle pas le Postulat. Un commissaire constate également que la Ville se donne les moyens pour améliorer la situation. Il soutiendra donc ce Postulat.

Une commissaire précise que la poubelle de tri n'aura pas pour vocation d'accueillir davantage de déchets, mais de les trier. Elle rappelle que si les Communes n'ont pas l'obligation de collecter du PET, elle n'en ont pas non plus l'interdiction. Elle se demande donc si la Commune de Lausanne veut défendre une politique de tri des déchets et regrette que la Commission y soit défavorable.

Une commissaire rappelle que les membres de la Commission ont compris les demandes de la postulante, mais également les explications du représentant de la Ville. Aussi, plutôt qu'un trottoir trop étroit encombré de poubelles de tri, elle préférera ramener son déchet à la maison.

Un commissaire se demande si le jeu en vaut vraiment la chandelle, au vu des coûts et des implications que ce Postulat engendre.

La postulante regrette que la Ville ne souhaite pas mettre en place de tri sélectif pour les déchets courants. De plus, comme tout projet, cela implique effectivement des remaniements logistiques qui ne poseront à son avis pas de problème pour la mise en œuvre du Postulat.

Une commissaire estime qu'au niveau bénéfice écologique, les propositions de la postulante sont négatives et favorisent le confort du consommateur plutôt que l'environnement.

Un commissaire rappelle que les 80% du contenu des poubelles de rue ne sont pas recyclables, d'où l'inutilité du Postulat.

Une commissaire avait l'intention de voter oui au Postulat. En vertu des explications circonstanciées de Monsieur Beaudinot, et des coûts qui seraient engendrés par une réponse favorable, elle a changé d'avis et dira non. Elle relève l'excellente présentation du chef de Service de la propreté urbaine.

Monsieur Beaudinot souligne que les différents tests ont été effectués sur des corbeilles de tri dans la rue et que tous ont démontré que cette solution n'est pas efficace. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'OFEV (l'Office fédéral de l'environnement) ne recommande pas ce genre d'installation. Il rappelle également les critères cumulatifs du Législateur fédéral pour la gestion des déchets, qui sont : techniquement possible, économiquement supportable, et écologiquement avantageux. En outre, le coût de l'investissement serait très important et répercuté sur la population. D'autre part, avec plusieurs types de déchets différents, cela multipliera le nombre de transports, d'où un impact négatif sur une écologie optimale. Enfin, il invite les membres de la Commission à passer le matin à 6 heures dans le quartier du Flon, pour constater l'utilisation qui est faite des poubelles de tri. Finalement, le domaine public serait d'autant plus encombré que les poubelles-requins sont fixées sur un socle en béton, pour éviter le vandalisme. Monsieur Beaudinot rappelle encore que des poubelles de tri existent dans les écoles et les bureaux de l'administration. Il répète que les déchets actuellement dans les corbeilles de rue ne sont pas recyclables, voire au mieux pour une part de 10%. Ces chiffres sont basés sur des analyses périodiques. La parole n'est plus demandée.

La rapportrice propose de passer au vote sur la prise en considération du Postulat par la Municipalité.

Conclusion

La prise en considération du Postulat est refusée par

4 voix POUR

6 voix CONTRE

2 ABSTENTIONS

La séance est levée à 17 h 27.